



COOPERATION TERRITORIALE DE CLUBS



ORIGINE DU DISPOSITIF

Commande

Retour des Assises fédérales de février 2011 : nécessité de créer un cadre réglementaire simplifié permettant aux clubs volontaires de coopérer dans le ou les domaine(s) de leur choix de manière durable en complément des unions.

PRINCIPES FONDATEURS

Faire travailler ensemble les clubs volontaires

Associer les clubs à la politique fédérale

OBJECTIFS

Faire travailler ensemble des clubs volontaires pour...

Mutualiser les moyens...

Apaiser les rapports entre les clubs proches...

Fournir un outil aux clubs pour présenter un projet cohérent aux collectivités locales...

OBJECTIFS

Associer les clubs à la politique fédérale pour...

Développer l'activité sur un territoire en améliorant le maillage territorial.

Améliorer la formation des quatre familles de licenciés tant sur le plan qualitatif que quantitatif.

Optimiser le Parcours d'Excellence Sportive.

Limiter le nombre de fusions et soutenir les clubs en difficulté.

CTC : principes de base

Cadre conventionnel, à moyen ou long terme, entre clubs partageant UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL et SPORTIF cohérent

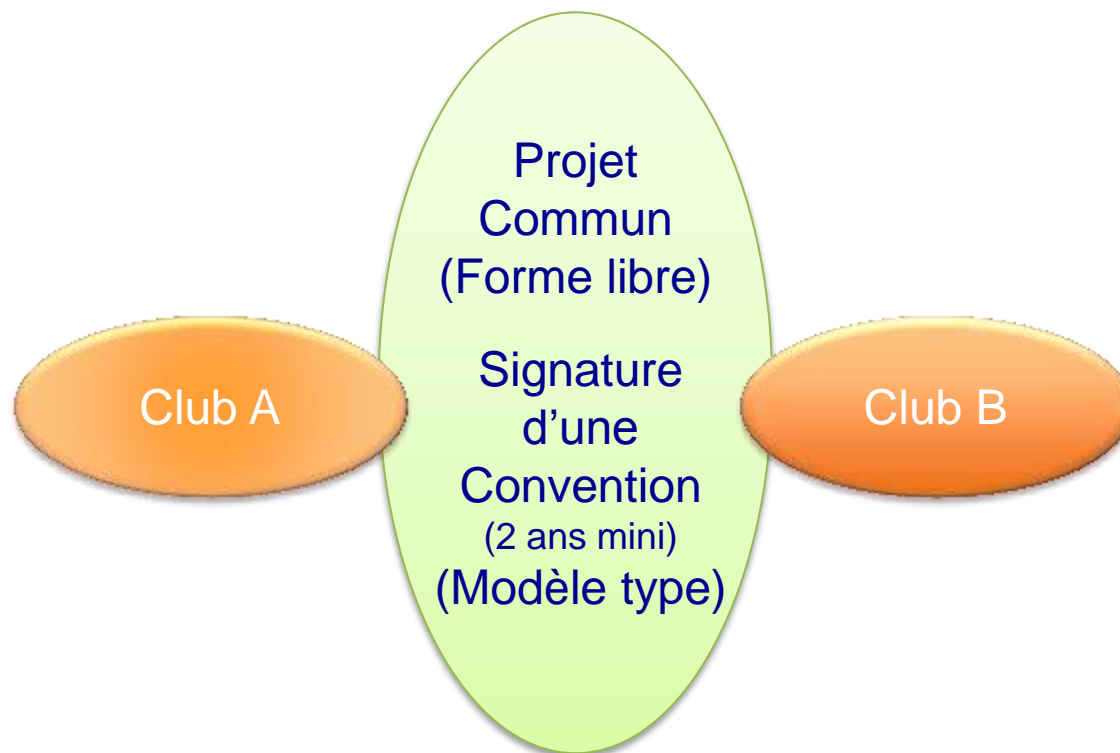
2 ou 3 clubs dans un même EPCI (dérogation possible)

1 école de mini basket dans chaque club

1 école d'arbitrage niveau 2

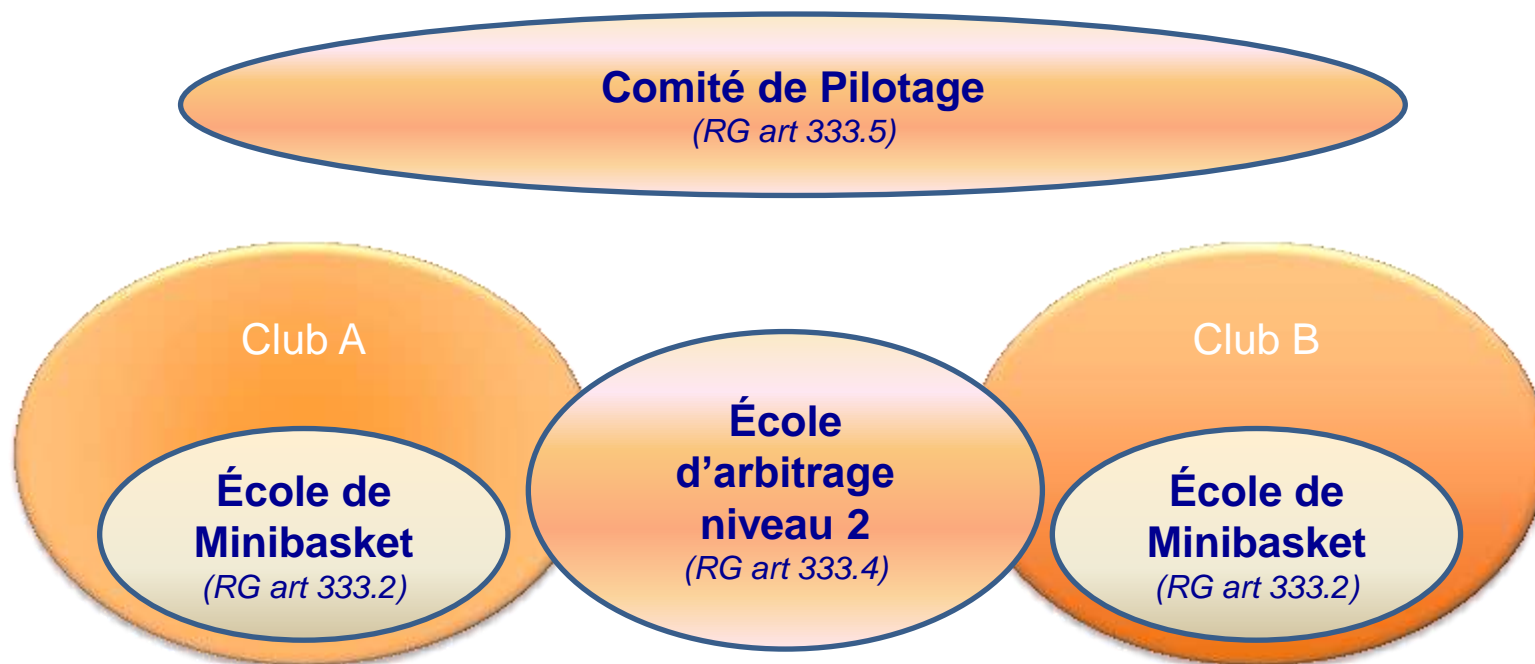
CTC : création

Création d'une CTC :



CTC : obligations

Les obligations dans une CTC :



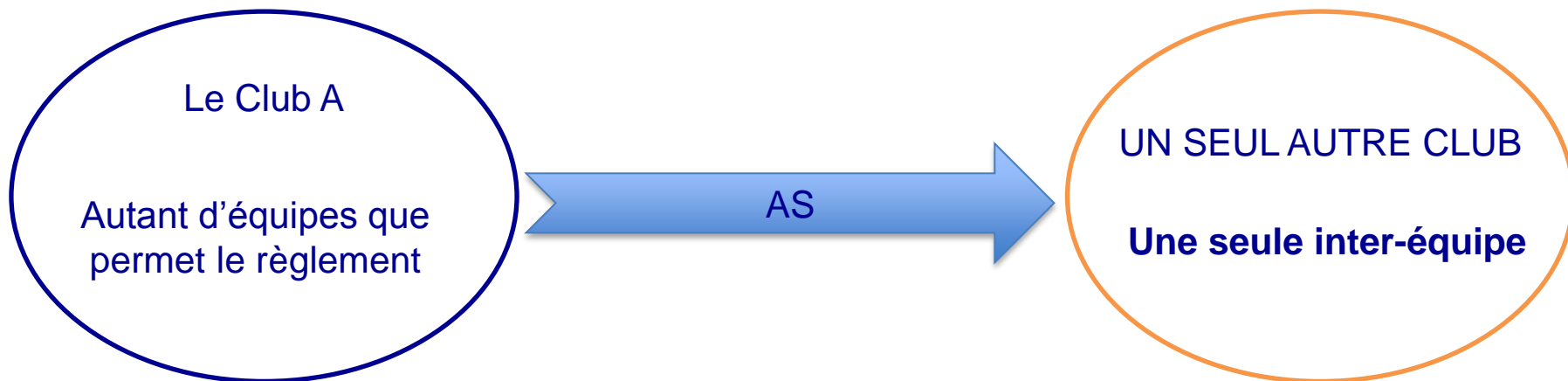
CTC : Autorisation Secondaire

L' Autorisation Secondaire :

C'est une extension de la licence.

Avec sa licence, le joueur de A peut jouer dans...

Avec son AS, le joueur peut jouer dans...



On peut établir une AS à partir d'une JC, JC1, JC2.

CTC : les équipes

Une fois la CTC signée et validée par la FFBB, les dirigeants composent trois types d'équipe :

Équipe en nom propre : constituée de licenciés d'un seul club

Inter-équipe : équipe d'un club, mais complétée par des joueurs d'autres clubs signataires à l'aide de licences AS

Entente : équipe composée de joueurs des clubs signataires et engagée au niveau départemental

Le nombre d'équipes, d'inter-équipes et d'ententes, portées par chaque club faisant partie d'une CTC, est illimité.

Une équipe ne peut changer de type durant l'année (ex : entente puis inter-équipe). Les catégories concernées peuvent varier chaque saison.

CTC : la dénomination des équipes

- CTC = convention (le sigle CTC apparaît pour faciliter le travail des commissions sportives)
- 3 possibilités :
 - Inter-équipe ⇒ IE-CLUB PORTEUR ou IE-nom CTC ou IE-nom CTC-CLUB PORTEUR,
 - Entente (CTC) ⇒ EN-CLUB PORTEUR ou EN-nom CTC ou EN-nom CTC-CLUB PORTEUR

CTC : les “plus”

Dans le cadre du partenariat Clubs / FFBB matérialisé par la convention,
pour tous les clubs signataires de la CTC :

- Les obligations sportives relatives à un championnat peuvent être mutualisées
- Au regard de la charte des officiels : CTC = 1 école pour tous les clubs de la CTC

Attention, une équipe ne couvre qu'une obligation !

CTC : l'école d'arbitrage

L'école doit être de niveau 2.

- Son référent est identifié auprès de la CDO et participe à la réunion départementale des responsables d'écoles d'arbitres club.
- Elle doit compter au moins (nombre de clubs x 2) stagiaires .
- Les formateurs utilisent la mallette FFBB et en particulier le référentiel de compétences.
- Les stagiaires sont accompagnés lors des temps de pratique.
- Les formateurs et stagiaires sont valorisés au sein du club (tableau d'affichage).
- **Elle est déclarée auprès du comité avant le 30 novembre et doit être validée niveau 2 avant fin février pour être valorisée au regard de la Charte des Officiels.**
- *L'échange des arbitres stagiaires entre clubs de la CTC doit être une réalité.*
- *La priorité est la formation d'**ARBITRES CLUBS** destinés à officier au niveau de la CTC (en particulier les 12/16 ans dans le prolongement du JAP).*

CTC : le dossier d'homologation

- A déposer sur la plateforme fédérale avant le **30 avril 2016**
- Il est composé de :
 - Procès-verbal de l'instance dirigeante de chaque club
 - La convention signée par chaque club
 - La liste des équipes engagées dans chaque club pour la saison en cours
 - La liste des collaborations envisagées
 - Le projet de développement de la CTC

CTC : les ressources

Site fédéral :

- <http://www.ffbb.com/ffbb/dirigeants/gerer/collaboration-entre-clubs>
- Règlements 2015-2016

Notes fédérales :


- Note CTC pour CD et LR (Engagement dans FBI) du 9 juillet 2015
 - 2015-07-01 4 Dem Clubs CTC procédures FBI engagements équipes - VFIN.pdf
- Note CTC Mode d'Emploi à destination des CTC du 9 juillet 2015
 - 2015-07-01 4 Dem Clubs CTC procédures FBI engagements équipes - VFIN.pdf
 - 2015-06-29 4 Dem Clubs Désignation contact CTC VFIN.docx
 - 2015-07-01 4 Dem Clubs CTC mode d'emploi-VFIN.pdf
 - 2015-07-01 4 Dem Clubs Répartition des équipes VFIN.xlsx

CTC : les ressources humaines

<u>NOM</u>	<u>PRENOM</u>	<u>FONCTION</u>	<u>LOCALISATION</u>
DEPETRIS	Pierre	Président	CD69
OLIVIER	Yannick	Vice Président	CD44
ANTOINE	Anne-Marie	Membre	LR03
BONOMI DUNOYER	Marielle	Membre	ZONE EST
BOURSERIE	Loïc	Membre	ZONE OUEST
LABELLE	Serge	Membre	CD62
FOURNIER	Bernard	Membre	LR04
TAFFINEAU	Didier	Membre	CD89
VANDENBULCKE	Jacques	Membre	LR13

FFBB, Pôle Territoires

Service développement et Accompagnement des Structures

 : 01.53.94.25.64

 : 06.71.68.30.87

 : ctcassistance@ffbb.com



117 RUE DU CHÂTEAU DES RENTIERS - 75013 PARIS
T 01 53 94 25 00 - F 01 53 94 26 80
www.ffbb.com